Présentation du dossier thématique

Le dossier thématique met à disposition un ensemble de données statistiques décrivant les différents aspects démographiques sociaux et économiques d'un territoire signifiant du point de vue :

- administratif, avec la région, le département, le canton, la commune, l'arrondissement urbain pour Paris, Lyon et Marseille ; les territoires des EPCI (établissements publics de coopération intercommunale) encore désignés groupements de communes à fiscalité propre (GFP),
- de l'étude territoriale, avec la zone d'emploi, l'espace urbain, l'aire urbaine, l'unité urbaine.

À ces géographies localisées, s'ajoute le niveau national avec trois déclinaisons : la France (métropole et Dom), la France métropolitaine (sans les Dom) et la France de province (sans l'Île-de-France).

Pour les différents territoires énumérés ci-dessus, des chiffres clés sont présentés sous forme de tableaux et de graphiques dans des fiches développant chacune un thème particulier. Les thèmes retenus sont au nombre de treize.

Systématiquement, lorsque cela est possible¹, les données se rapportant à un territoire sont confrontées aux données équivalentes d'un territoire de référence, entité territoriale à laquelle appartient le territoire observé afin de le situer dans cet ensemble.

Pour un territoire, la disponibilité des données dépend essentiellement de sa population, comptabilisée au recensement de la population de 1999 (population sans doubles comptes) ; elle dépend aussi de la source d'information exploitée. Ainsi, la diffusion des données statistiques est soumise à plusieurs contraintes pour présenter des données porteuses de sens et pour respecter le secret statistique.

Le contenu du dossier thématique varie selon que le territoire observé :

- a plus ou moins 2 000 habitants;
- se trouve en métropole ou dans un département d'outre mer ;
- est supra-départemental ou infra-départemental.

Les thèmes disponibles :

Thèmes du dossier thématique		Zones de2 000	Zones de moins de 2 000 habitants (*)		
		habitants ou plus (*)	Remarques		
1	Évolution et structure de la population	☑	Ø	pas de tableau selon la catégorie socioprofessionnelle	
2	Famille - Situation matrimoniale	Ø		pas de fiche	
3	Emploi - Population active	Ø		pas de fiche	
4	Formes et conditions d'emploi	Ø			
5	Chômage	☑			
6	Salaires et revenus d'activité	☑		pas de fiche	
7	Revenus et niveaux de vie	☑	☑	pas de tableaux sur les revenus fiscaux des ménages	
8	Logement	☑	Ø		
9	Diplômes - Formation	☑	V		
10	Démographie des entreprises	☑	Ø		
11	Caractéristiques des entreprises et des établissements	☑	Ø		
12	Exploitations agricoles	Ø	Ø		
13	Tourisme	☑	\square		

Pour obtenir ces données pour un territoire **personnalisé**, différent des territoires retenus pour le dossier thématique, contacter l'Insee dans votre région.

^(*) population sans doubles comptes au Recensement de la population de 1999



¹ Les niveaux : France et France métropolitaine n'ont pas de territoire de comparaison.

Sources utilisées selon les thèmes

1) Les thèmes développés à partir des différentes exploitations des recensements de la population

Thèmes Sources	Évolution et structure de la population	Famille - Situation matrimoniale	Emploi - Population active	Formes et conditions d'emploi	Chômage	Logement métropole /Dom	Diplômes - Formation	Tourisme
Recensement de la population	n de 1999							
Dénombrement	Ø					V		
Exploitation principale	V	Ø			Ø	V		
Exploitation complémentaire	(+ 2 000 hbt)	(+ 2 000 hbt)	(+ 2 000 hbt)					
Recensement de la population	n de 1990							
Dénombrement	abla					V		
Exploitation exhaustive			abla	Ø		V		
Exploitation au quart		Ø	4				Ø	
Recensement de la population	on de 1982 et avai	nt						
Dénombrements	V					V		
Sources associées								
État civil	V							
Estimation de population au 1 ^{er} janvier	☑ départements de métropole et supra							
Enquête emploi					☑			
Estimations d'emploi				-				
Statistiques du marché du travail					V			
Enquêtes hébergements touristiques								Ø

Le recensement de 1999 a fait l'objet :

- d'un dénombrement qui fournit un premier comptage par commune de la population et des logements ;
- d'une **exploitation principale** qui traite une partie des informations pour l'ensemble des questionnaires. Cette exhaustivité lui permet d'être significative à tous les échelons géographiques ;
- d'une **exploitation complémentaire** qui traite l'ensemble des informations (profession, modes de vie familiaux...) selon un sondage au quart. Les résultats ne sont significatifs que sur des zones géographiques d'une certaine taille. La précision est d'autant plus forte que la population du territoire est importante.

Les données provenant de l'exploitation complémentaire ne sont pas diffusées dans le dossier thématique pour les territoires de moins de 2 000 habitants. Ces données sont toutefois disponibles dans les bases téléchargeables associées, de façon à permettre des agrégations sur des territoires personnalisés.

Le recensement de 1990 : les données de l'exploitation au quart répondent à la même logique que les données de l'exploitation complémentaire de 1999.

En conséquence, le dossier des zones de moins de 2 000 habitants de métropole (selon la population sans doubles comptes du recensement de 1999) comporte deux thèmes de moins que celui des autres zones «Famille - Situation matrimoniale» et «Emploi - Population active». Les données sur les catégories socioprofessionnelles (dans le thème «Évolution et structure de la population») ne sont pas diffusées, pour la même raison.

Pour plus d'informations sur le sujet et notamment pour obtenir les résultats, à partir de 2004, des enquêtes annuelles de recensements , se reporter à : http://www.insee.fr/fr/ppp/bases-de-donnees/recensement/resultats/default.asp



Les Sources associées au recensement de la population dans ces thèmes

L'État civil

Depuis la Révolution, un cadre législatif régit l'enregistrement des naissances, mariages, décès, de même que les autres faits relatifs à l'état des personnes (divorces, reconnaissances, adoptions). C'est sur cette base que s'est élaboré le recueil de données pour l'établissement des statistiques de l'état civil. Tout événement relatif à l'état civil doit faire l'objet d'un acte dressé sur un registre spécial, selon des normes précises, par une personne chargée des fonctions d'officier de l'état civil.

les Estimations de population au 1er janvier

Chaque année, l'Insee estime la population des régions et des départements de France métropolitaine à la date du 1^{er} janvier. Les Estimations au 1^{er} janvier 2006 tiennent compte des résultats des enquêtes annuelles de recensement 2004 à 2007 au niveau départemental ainsi que des estimations basées sur le recensement de 1999 et mises à jour chaque année à partir des données d'état civil et de plusieurs sources administratives.

Les Estimations d'emploi

Les estimations d'emploi ont pour objectif de fournir, à une date donnée, une photographie exhaustive de l'emploi, cohérente entre les différents échelons géographiques et les divers postes de nomenclatures d'activités.

Elles constituent la synthèse de plusieurs sources statistiques : enquêtes auprès des ménages, sources administratives auprès des entreprises.

L'Enquête Emploi

Réalisée par l'Insee depuis 1950, l'enquête Emploi est la source statistique qui permet de mesurer le chômage au sens du BIT.

Elle fournit aussi des données sur les professions, l'activité des femmes ou des jeunes, la durée du travail, les emplois précaires.

Elle permet de mieux cerner la situation des chômeurs et les changements de situation vis-à-vis du travail.

Depuis 2003, l'enquête Emploi est trimestrielle et sa collecte auprès d'un échantillon de ménages ordinaires de France métropolitaine, est réalisée, en continu, sur toutes les semaines de chaque trimestre.

Dans les DOM, l'enquête emploi est annuelle.

Les Statistiques du marché du travail

Il s'agit de l'exploitation des données administratives relatives aux offres et demandes d'emploi déposées à l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE). Les demandes d'emploi comptabilisent les demandeurs d'emploi, classés par catégorie selon la nature de l'emploi qu'ils recherchent et leur disponibilité. La mise à disposition de ces données est mensuelle et trimestrielle et porte sur la France métropolitaine et les .

La Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques (DARES) du ministère du Travail des relations sociales et de la solidarité produit des informations sur les demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE.

Les Enquêtes hébergements touristiques

L'Enquête de fréquentation dans l'hôtellerie est réalisée mensuellement par l'Insee en partenariat avec la direction du Tourisme. Elle bénéficie dans la plupart des régions d'une extension d'échantillon financée par les partenaires locaux du tourisme. Elle couvre les hôtels classés et les hôtels de chaîne non classés.

L'Enquête de fréquentation dans l'hôtellerie de plein air est réalisée par l'Insee en partenariat avec la direction du Tourisme. Le champ de cette enquête est l'ensemble des campings classés de France métropolitaine possédant un emplacement de passage, quel que soit leur mode de gestion (y compris les campings municipaux, exclus du champ de l'enquête annuelle d'entreprises dans les services). Les campings ne possédant que des emplacements loués à l'année ne sont pas enquêtés. L'enquête, exhaustive, se déroule au cours de la saison d'été (mai à septembre).



2) Les thèmes développés sans utilisation des recensements de la population

Thèmes Sources	Salaires et revenus d'activité	Revenus et niveaux de vie	Démographie des entreprises	Caractéristiques des entreprises et des établissements	Exploitations agricoles métropole/
Déclarations annuelles de données sociales (DADS)	☑ (+ 2 000 hbt sauf ARM²)				
Direction générale des Impôts - Impôts et revenus des foyers fiscaux		☑			
Revenus fiscaux des ménages		☑ (+ 2 000 hbt)			
Démographie des entreprises et des établissements (REE - Sirène)			v		
Connaissance locale de l'appareil productif (CLAP)				Ø	
Recensements agricoles					Ø

Les Déclarations annuelles de données sociales (DADS)

La déclaration annuelle des données sociales (DADS) est une formalité déclarative que doit accomplir toute entreprise employant des salariés, en application de l'article R243-14 du code de la Sécurité sociale (décret du 24 mars 1972) et des articles 87.240 et 241 de la loi 51-711 du 7 juin 1951 du code général des Impôts.

Dans ce document commun aux administrations fiscales et sociales, les employeurs, y compris les administrations et les établissements publics, fournissent annuellement et pour chaque établissement, la masse des traitements qu'ils ont versés, les effectifs employés et une liste nominative de leurs salariés indiquant pour chacun, le montant des rémunérations salariales perçues.

Le champ de l'exploitation des DADS par l'Insee couvre actuellement l'ensemble des employeurs et de leurs salariés, à l'exception des agents des ministères, titulaires ou non, des services domestiques (division 95 de la NAF) et des activités extra territoriales (division 99 de la NAF).

Le champ de la publication des résultats exclut en outre les apprentis, les stagiaires, les emplois aidés, les dirigeants salariés de leur entreprise ainsi que les agents des collectivités territoriales.

Les statistiques sur les impôts et le revenu des foyers fiscaux de la Direction générale des Impôts

Il s'agit de l'exploitation des déclarations anonymisées relatives à l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP).

Les Revenus fiscaux localisés des ménages

Les revenus fiscaux localisés des ménages sont établis à partir des fichiers exhaustifs des déclarations de revenus des personnes physiques et de la taxe d'habitation fournis à l'Insee par la Direction générale des Impôts. L'Insee procède au rapprochement de ces deux fichiers afin de constituer des ménages fiscaux et d'estimer le revenu fiscal à des niveaux géographiques finement localisés, tout en préservant la confidentialité des données. Cette source permet d'étudier annuellement la structure, les disparités et les distributions de revenus au niveau local ; elle permet aussi de réaliser des comparaisons spatiales entre deux zones et de connaître l'origine des revenus.

La Démographie des entreprises et des établissements (REE-Sirene)

Le Répertoire des Entreprises et des Établissements (REE/SIRENE) est la base du dispositif d'études de la démographie des entreprises et des établissements qui dénombre les entreprises et les établissements et observe leur renouvellement (créations et disparitions) et les principaux événements qui les affectent au cours de leur existence (transfert, reprise, développement).

1- le stock au 1er janvier (résultats semi-définitifs)

² ARM: arrondissements municipaux pour Paris, Lyon et Marseille



Dernière mise à jour le 30 avril 2009

Il permet de constituer des fichiers caractérisant les entreprises et les établissements ayant une réalité économique au 1^{er} janvier appartenant au champ marchand non agricole (champ de la démographique économique depuis le 1er janvier 2007).

2- les créations de l'année

Les fichiers annuels de créations d'entreprises et de créations d'établissements concernent le champ marchand non agricole. Depuis le 1er janvier 2007, la définition des créations d'entreprises et d'établissements a été modifiée. Elle s'appuie dorénavant sur les concepts harmonisés au niveau européen pour faciliter les comparaisons. Cette nouvelle notion relative aux créations d'entreprises (et d'établissement) est plus large que celle de création pure.

La Connaissance locale de l'appareil productif (CLAP)

CLAP fournit des données d'emploi salarié au lieu de travail, sur l'ensemble des entreprises et des établissements ayant eu au moins un jour d'activité économique dans l'année d'exercice, qu'ils soient employeurs ou non.

Les Recensements agricoles

Il s'agit des recensements agricoles de 1988 et 2000 en métropole, et de 1989 et 2000 dans les Dom.

Nomenclatures utilisées dans le dossier thématique

Nomenclature économique de synthèse (NES)

La nomenclature économique de synthèse (NES), adoptée par l'Insee en 1994, est une double nomenclature nationale - d'activités économiques et de produits - agrégée, pertinente pour l'analyse économique.

Les regroupements constitués sont un dénominateur commun pour la présentation des statistiques économiques agrégées, valables pour tous les domaines : ils visent à refléter, autant que possible, le comportement d'agents confrontés à leur marché, alors que la structuration de la NACE (nomenclature des activités de la communauté européenne) et de la NAF (nomenclature d'activités française) font intervenir d'autres critères comme les spécificités techniques du processus de production ou l'organisation en filières de production.

La NES comprend trois niveaux comportant respectivement 16, 36 et 114 positions. Il est également possible de regrouper les activités en 5 secteurs.

La version utilisée dans le dossier thématique a été actualisée en fonction des révisions de la NACE et de la NAF opérées en 2003.

Catégories socioprofessionnelles (PCS 2003)

La nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles, dite PCS, a remplacé, en 1982, la CSP. Elle classe la population selon une synthèse de la profession (ou de l'ancienne profession), de la position hiérarchique et du statut (salarié ou non).

Elle comporte trois niveaux d'agrégation emboîtés :

- les groupes socioprofessionnels (8 postes) ;
- les catégories socioprofessionnelles (24 et 42 postes) ;
- les professions (486 postes).

Cette version (PCS-2003) est en vigueur depuis le 1er janvier 2003. Les premier et deuxième niveaux sont restés inchangés par rapport à la version en vigueur de 1982 à 2003.

La rénovation de 2003 a donc porté uniquement sur le troisième niveau qui comprenait 455 postes dans la version 1982. Elle a permis de regrouper des professions dont la distinction était devenue obsolète, et d'en éclater d'autres, afin de tenir compte de l'apparition de nouveaux métiers ou de nouvelles fonctions transversales aux différentes activités industrielles.

Il existe une version de la nomenclature des professions plus détaillée à l'usage des entreprises, dite PCS-ESE-2003.

Catégories juridiques

La nomenclature des catégories juridiques retenue dans SIRENE®, répertoire officiel d'immatriculation des entreprises et des établissements, est une nomenclature à vocation inter-administrative, utilisée aussi dans la gestion du registre du commerce et des sociétés. Elle sert de référence aux centres de formalités des entreprises (CFE) pour recueillir les déclarations des entreprises.



Documentation de chacun des treize thèmes

1 - Évolution et structure de la population

Description	Ce thème décrit l'évolution et la structure par âge et par sexe de la population de tous les territoires ; et la structure de la population par catégories socioprofessionnelles, uniquement pour les territoires de plus de 2 000 habitants.
Source(s) utilisée(s)	Recensements de la population de 1990 et 1999 État civil Estimations de population au 1 ^{er} janvier
Restrictions de diffusion	Les données relatives aux catégories socioprofessionnelles issues de l'exploitation complémentaire du recensement de 1999 (sondage) ne sont pas disponibles pour les zones de moins de 2 000 habitants. Les données des Estimations de population au 1 ^{er} janvier sont disponibles uniquement pour les départements et les niveaux supérieurs de France métropolitaine.
	Les zones de 2 000 habitants ou plus disposent de données supplémentaires, sur les catégories socioprofessionnelles. Les départements de métropole et niveaux géographiques supérieurs disposent de données complémentaires, disponibles pour ces seuls niveaux.
Définitions	Les données rassemblées dans ce thème font référence à des concepts qui sont définis ci-après, dans les mêmes termes que ceux du site : http://www.insee.fr/fr/methodes/
Âge	L'âge est la durée écoulée depuis la naissance. Il peut être calculé de différentes manières : - l'âge en années révolues est celui atteint au dernier anniversaire ; - l'âge atteint au cours de l'année : âge en différence de millésimes, différence entre l'année de l'événement et l'année de naissance. Il sert à définir une génération ;
	 - l'âge exact : il mesure la durée précise écoulée depuis la naissance, il varie à tout moment et s'exprime en année, mois et jour ou en dixième et centième d'années. Le concept utilisé dans le dossier thématique est l'âge calculé en différence de millésimes. C'est l'âge atteint pendant l'année en cours. Le recensement de 1999 a eu lieu le 8 mars 1999, l'âge «0» représente seulement les naissances ayant eu lieu entre le 1er janvier et le 7 mars 1999. Sur la
Catégorie socio- professionnelle	pyramide des âges, la tranche notée «0» représente les 0 à 4 ans. cf. § « Les nomenclatures utilisées dans le dossier thématique »
	La population sans doubles comptes (PSDC) comprend :
Population sans doubles comptes	 la population des logements, y compris les élèves internes et les militaires séjournant dans un établissement d'une autre commune et ayant leur résidence personnelle dans la commune;
	 la population des collectivités de la commune : travailleurs en foyer, étudiants en cité universitaire, personnes âgées en maison de retraite, hospitalisés de longue durée, religieux, personnes en centre d'hébergement de courte ou de longue durée, autres : handicapés;
	- les personnes sans abri ou vivant dans des habitations mobiles et les mariniers ;
	- la population des établissements pénitentiaires de la commune ;
	 les militaires et élèves internes vivant dans un établissement de la commune et n'ayant pas d'autre résidence.
	Le concept de population sans doubles comptes est utilisé pour calculer la population d'un ensemble de communes, chaque personne étant alors prise en compte une seule fois. C'est le cas, par exemple, pour la population d'un département.
Pyramide des	La pyramide des âges représente la répartition par sexe et âge de la population à un instant donné.
âges	Elle est constituée de deux histogrammes, un pour chaque sexe (par convention, les hommes à gauche et les femmes à droite), où les effectifs sont portés horizontalement et les âges verticalement.
	Les effectifs par sexe et âge dépendent des interactions passées de la fécondité, de la mortalité et des migrations. Mais la forme de la pyramide et les variations de celles-ci avec les années sont avant tout tributaires des variations de la fécondité.
Solde migratoire	Le solde migratoire est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année. Ce concept est indépendant de la nationalité.
Solde naturel	Le solde naturel (ou accroissement naturel ou excédent naturel de population) est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période. Les mots "excédent" ou "accroissement" sont justifiés par le fait qu'en général le nombre de naissances est supérieur à celui des décès. Mais l'inverse peut se produire, et l'excédent naturel est alors négatif.



	Le taux d'excédent naturel pendant une période est le rapport de l'excédent naturel à la population moyenne de cette période. Il est aussi égal à la différence entre le taux de natalité et le taux de mortalité.
Taux de natalité	Le taux de natalité est le rapport du nombre de naissances vivantes de l'année à la population totale moyenne de l'année.
Taux de mortalité	Le taux de mortalité est le rapport du nombre de décès de l'année à la population totale moyenne de l'année.

2 - Famille - Situation matrimoniale [ce thème n'existe pas pour les zones de moins de 2 000 habitants]

Description:	Structure des ménages et des familles selon le nombre de personnes, le nombre d'enfants l'âge ou l catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence.
Source(s) utilisée(s)	Recensement de la population de 1999, Exploitation complémentaire lieu de résidence Recensement de la population de1990, Exploitation au quart lieu de résidence
Restrictions de diffusion	Le thème « Famille-Situation matrimoniale » n'est pas disponible pour les zones de moins de 2 000 habitants (sondage au quart de l'exploitation complémentaire du recensement).
	L'exploitation complémentaire par sondage au quart ne fournit des résultats significatifs que sur des zone géographiques d'une certaine taille. La précision est d'autant plus forte que la population du territoire es importante.
	En conséquence, le dossier des zones de moins de 2 000 habitants (selon la population sans doubles compte du recensement de 1999) ne comprend pas le thème « Famille - Situation matrimoniale »
Définitions	Les données rassemblées dans ce thème font référence à des concepts qui sont définis ci-après, dans le mêmes termes que ceux du site : http://www.insee.fr/fr/methodes/
Âge	L'âge est la durée écoulée depuis la naissance. Il peut être calculé de différentes manières :
	- l'âge en années révolues est celui atteint au dernier anniversaire ;
	- l'âge atteint au cours de l'année : âge en différence de millésimes, différence entre l'année de l'événement et l'année de naissance. Il sert à définir une génération ;
	- l'âge exact : il mesure la durée précise écoulée depuis la naissance, il varie à tout moment et s'exprime en année, mois et jour ou en dixième et centième d'années.
	Le concept utilisé dans le dossier thématique est l'âge calculé en différence de millésimes. C'est l'âge atteint pendant l'année en cours. Le recensement de 1999 a eu lieu le 8 mars 1999, l'âge «0» représente seulement les naissances ayant eu lieu entre le 1 ^{er} janvier et le 7 mars 1999. Sur la pyramide des âges, la tranche notée «0» représente les 0 à 4 ans.
Catégorie socio- professionnelle	cf. § « Les nomenclatures utilisées dans le dossier thématique »
Famille	Une famille est la partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée, soit d'un coupl marié ou non, avec ou sans enfants, soit d'un adulte avec un ou plusieurs enfants. Dans une famille, l'enfar doit être célibataire (lui-même sans enfant).
Famille monoparentale	Une famille monoparentale comprend un parent isolé et un ou plusieurs enfants célibataires (n'ayant pa d'enfant).
Ménage	Un ménage (ou encore un ménage ordinaire), au sens du recensement de la population, désigne l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de cohabitation, par exemple). Un ménage peut ne comprendre qu'une seule personne.
	Les personnes vivant dans des habitations mobiles (y compris les mariniers et les sans-abri) ou résidant e collectivité (foyers de travailleurs, maisons de retraite, résidences universitaires, maisons de détention) soi considérées comme vivant « hors ménages ordinaires ».
Personne de référence de la famille	La personne de référence de la famille est l'homme du couple ou le parent de la famille monoparentale.
Personne de	La personne de référence du ménage est déterminée à partir de la structure familiale du ménage et des caractéristiques des individus qui la composent.
référence du	



3 - Emploi - Population active [ce thème n'existe pas pour les zones de moins de 2 000 habitants de métropole]

Description	Structure de la population active qui travaille ou qui habite sur le territoire choisi. Ce territoire est le lieu de travail des personnes actives ayant un emploi et il est le lieu de résidence de la population active (ayant un emploi ou au chômage) qui habite sur ce territoire.
Source(s) utilisée(s)	Recensement de la population de 1999, Exploitation principale, Exploitation complémentaire au lieu de travail et au lieu de résidence Recensement de la population de 1990, Exploitation exhaustive, Exploitation au quart au lieu de travail et au lieu de résidence Estimations d'emploi
Restrictions de diffusion	Le thème « Emploi - Population active » n'est pas disponible pour les zones de moins de 2 000 habitants. L'exploitation complémentaire par sondage au quart ne fournit des résultats significatifs que sur des zones géographiques d'une certaine taille. La précision est d'autant plus forte que la population du territoire est importante. Les données des Estimations d'emploi ne sont disponibles que pour les départements et les niveaux supérieurs. Les zones d'emploi, les départements et niveaux géographiques supérieurs, disposent de données complémentaires, disponibles pour ces seuls niveaux.
Définitions	Les données rassemblées dans ce thème font référence à des concepts qui sont définis ci-après, dans les mêmes termes que ceux du site : http://www.insee.fr/fr/methodes/
Âge	L'âge est la durée écoulée depuis la naissance. Il peut être calculé de différentes manières : - l'âge en années révolues est celui atteint au dernier anniversaire ; - l'âge atteint au cours de l'année : âge en différence de millésimes, différence entre l'année de l'événement et l'année de naissance. Il sert à définir une génération ; - l'âge exact : il mesure la durée précise écoulée depuis la naissance, il varie à tout moment et s'exprime en année, mois et jour ou en dixième et centième d'années. Le concept utilisé dans le dossier thématique est l'âge calculé en différence de millésimes. C'est l'âge atteint pendant l'année en cours. Le recensement de 1999 a eu lieu le 8 mars 1999, l'âge «0» représente seulement les naissances ayant eu lieu entre le 1er janvier et le 7 mars 1999. Sur la pyramide des âges, la tranche notée «0» représente les 0 à 4 ans.
Actifs ayant un emploi (population active occupée)	La population active occupée regroupe l'ensemble des personnes qui ont un emploi mais sa mesure diffère selon l'observation statistique qui en est faite. On peut actuellement distinguer trois approches principales : au sens du BIT, au sens du recensement de la population, au sens de la comptabilité nationale. Les membres du clergé en activité, les apprentis et les stagiaires rémunérés font partie des actifs ayant un emploi.
Chômeur au sens du recensement	Les chômeurs au sens du recensement de la population sont les personnes (de 15 ans ou plus) qui se sont déclarées chômeurs (inscrits ou non à l'ANPE) sauf si elles ont, en outre, déclaré explicitement ne pas rechercher de travail.
Catégorie socio- professionnelle	cf. § « Les nomenclatures utilisées dans le dossier thématique »
Emploi au sens du recensement de la population	Les personnes employées au sens du recensement de la population sont celles ayant déclaré avoir un emploi dans le formulaire du recensement. Cet emploi est comptabilisé soit dans la commune de lieu de travail, soit dans la commune de résidence. Cette notion est différente de celle de l'emploi au sens du BIT qui concerne toutes les personnes ayant travaillé pendant une durée quelconque, ne serait-ce qu'une heure, au cours de la semaine précédant l'enquête.
Estimations d'emploi	Les estimations d'emploi ont pour objectif de fournir, à une date donnée, une photographie exhaustive de l'emploi cohérente entre les différents échelons géographiques et les divers postes de nomenclatures d'activité. Elles constituent la synthèse de plusieurs sources statistiques : enquêtes auprès des ménages, sources administratives auprès des entreprises.
Incertitude	Voir : Secteur d'activité Au recensement de 1990, les activités ont été codifiées selon la nomenclature d'activités et de produits (NAP). En 1993, cette nomenclature a été remplacée par la nomenclature d'activités française (NAF), utilisée pour la codification des activités au recensement de 1999. Pour rapprocher les données sectorielles des deux recensements, les données de 1990 ont été recodifiées. Un niveau d'incertitude peut être calculé en rapportant, pour un secteur donné, l'effectif de 1990 recodifié en NAF à l'effectif de 1990 en NAP.



Nomenclature économique de synthèse (NES)	cf. § « Les nomenclatures utilisées dans le dossier thématique »
Population active	La population active regroupe la population active occupée (appelée aussi "population active ayant un emploi") et les chômeurs.
	La mesure de la population active diffère selon l'observation statistique qui en est faite. On peut actuellement distinguer trois approches principales : au sens du Bureau international du travail (BIT), au sens du recensement de la population, au sens de la Comptabilité nationale.
Secteur d'activité	Un secteur regroupe des entreprises de fabrication, de commerce ou de service qui ont la même activité principale (au regard de la nomenclature d'activités économiques considérée, cf. incertitude). L'activité d'un secteur n'est donc pas tout à fait homogène et comprend des productions ou services secondaires qui relèveraient d'autres items de la nomenclature que celui du secteur considéré. Au contraire, une branche regroupe des unités de production homogènes.
Taux d'activité	Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et la population totale correspondante.
Taux de chômage	Le taux de chômage est le pourcentage de chômeurs dans la population active (actifs occupés + chômeurs). On peut calculer un taux de chômage par âge en mettant en rapport les chômeurs d'une classe d'âge avec les actifs de cette classe d'âge. De la même manière se calculent des taux de chômage par sexe, par PCS, par région, par nationalité, par niveau de diplôme Remarque : le taux de chômage diffère de la part de chômage qui, elle, mesure la proportion de chômeurs dans la population totale.

4 - Formes et conditions d'emploi

Description	Sous le thème « Formes et conditions d'emploi », sont présentées des données sur différentes formes d'emploi (salariés, non salariés, type de contrats) ainsi que des données sur les déplacements domicile - travail.
Source(s) utilisée(s)	Recensement de la population 1999, Exploitation principale lieu de résidence Recensement de la population 1990, Exploitation exhaustive Recensement de la population 1990, Exploitation au quart
Définitions	Les données rassemblées dans ce thème font référence à des concepts qui sont définis ci-après, dans les mêmes termes que ceux du site : http://www.insee.fr/fr/methodes/
Actifs ayant un emploi (population active occupée)	La population active occupée regroupe l'ensemble des personnes qui ont un emploi, mais sa mesure diffère selon l'observation statistique qui en est faite. On peut actuellement distinguer trois approches principales : au sens du BIT, au sens du recensement de la population, au sens de la comptabilité nationale. Les membres du clergé en activité, les apprentis et les stagiaires rémunérés font partie des actifs ayant un emploi.
Déplacements domicile - travail	Déplacements quotidiens entre le domicile et le lieu de travail. Pour la métropole, on répartit les actifs ayant un emploi selon qu'ils résident et travaillent : - dans la même commune ; - dans deux communes différentes : - de la même unité urbaine ; - de la même zone d'emploi ; - du même département ; - de la même région ; - autre que ci dessus. Dans le cas des Dom, on répartit les actifs ayant un emploi selon qu'ils résident et travaillent : - dans la même commune ; - dans deux communes différentes : dont de la même unité urbaine. Les découpages géographiques particuliers que constituent les unités urbaines et les zones d'emploi ne sont pas emboités et ne sont pas toujours entièrement compris dans un seul département. Ainsi la commune de lieu de travail peut être dans un autre département, tout en étant dans la même unité urbaine. Certaines personnes exerçant des professions particulières telles que «chauffeur-routier» , «chauffeur de taxi» «VRP», «commerçant ambulant» ou «marin-pêcheur» les amenant à se déplacer plus ou moins fréquemmen pour leur travail, sont, par convention, considérées comme travaillant dans leur commune de résidence.



5 - Chômage

- Cnomage	
Description	Ce thème décrit l'évolution des indicateurs du chômage et les caractéristiques des demandeurs d'emploi.
Source(s) utilisée(s)	Statistiques du marché du travail Taux de chômage localisés Enquête emploi Recensement de la population 1999, exploitation principale
Restrictions de diffusion	Application des règles du secret statistique Les zones d'emploi, les départements et les niveaux géographiques supérieurs de métropole, disposent de données complémentaires, disponibles pour ces seuls niveaux, comme le taux de chômage trimestriel
Définitions	Les données rassemblées dans ce thème font référence à des concepts qui sont définis ci-après, dans les mêmes termes que ceux du site : http://www.insee.fr/fr/methodes/
ANPE	Créée en 1967, l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE) a pour missions d'assister les personnes à la recherche d'un emploi, d'une formation ou d'un conseil professionnel, d'aider les employeurs pour l'embauche et le reclassement de leurs salariés, de participer à la mise en œuvre d'actions favorisant la mobilité géographique et professionnelle et l'adaptation aux emplois et de mettre en place les aides publiques destinées à faciliter l'embauche et le reclassement des salariés. La Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques (Dares) du ministère du Travail des relations sociales et de la solidarité produit des informations sur les demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE.
Demandeur d'emploi de longue durée	Les demandeurs d'emploi de longue durée (DELD) sont ceux inscrits à l'ANPE depuis plus d'un an.
Demandeur d'emploi en fin de mois (DEFM)	Les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) sont les personnes inscrites à l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE) et ayant une demande en cours au dernier jour du mois.
DEFM de catégorie 1, hors activité réduite	Ces personnes sans emploi, immédiatement disponibles, sont tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'un emploi à durée indéterminée à temps plein.
DEFM de catégorie 2, hors activité réduite	Ces personnes sans emploi, immédiatement disponibles, sont tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'un emploi à durée indéterminée à temps partiel.
DEFM de catégorie 3, hors activité réduite	Ces personnes sans emploi, immédiatement disponibles, sont tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'un emploi à durée déterminée.
DEFM de catégorie 1, 2 ou 3, hors activité réduite	Ces personnes sont dans une situation de chômage proche de celle donnée par le Bureau international du travail (BIT).
Enquête Emploi	Réalisée par l'Insee depuis 1950, l'enquête Emploi est la source statistique qui permet de mesurer le chômage au sens du BIT en France métropolitaine et dans les DOM. Elle fournit aussi des données sur les professions, l'activité des femmes ou des jeunes, la durée du travail, les emplois précaires. Elle permet de mieux cerner la situation des chômeurs et les changements de situation vis-à-vis du travail. Depuis 2003, l'enquête Emploi en métropole fournit des résultats trimestriels et sa collecte auprès d'un échantillon de ménages ordinaires de la France métropolitaine, est réalisée en continu sur toutes les semaines de chaque trimestre.
Estimations d'emploi	Les estimations d'emploi ont pour objectif de fournir à une date donnée, une photographie exhaustive de l'emploi cohérente entre les différents échelons géographiques et les divers postes de nomenclatures d'activité. Elles constituent la synthèse de plusieurs sources statistiques : enquêtes auprès des ménages, sources administratives auprès des entreprises.
Taux de chômage	Le taux de chômage est le pourcentage de chômeurs dans la population active (actifs occupés + chômeurs). On peut calculer un taux de chômage par âge en mettant en rapport les chômeurs d'une classe d'âge avec les actifs de cette classe d'âge. De la même manière se calculent des taux de chômage par sexe, par PCS, par région, par nationalité, par niveau de diplôme Remarque : le taux de chômage diffère de la part de chômage qui, elle, mesure la proportion de chômeurs dans la population totale.
Taux de chômage localisés	Ces taux sont estimés en moyenne sur le trimestre pour les régions, les départements et les zones d'emploi de métropole selon une méthodologie synthétisant les informations de l'enquête emploi pour le niveau national et de l'ANPE pour la répartition géographique.
	Ces taux sont cohérents avec le taux de chômage national officiel dit au sens du BIT



6 - Salaires et revenus d'activité [ce thème n'existe pas pour les arrondissements municipaux et pour les zones de moins de 2 000 habitants]

Description	Les données proviennent des déclarations annuelles de données sociales (DADS, cf. § Sources utilisées dans le dossier thématique). Elles concernent les salariés du secteur privé et semi public qui résident dans la zone étudiée, à l'exception des agents de l'État , titulaires ou non, des services domestiques et des activités extraterritoriales.
Source(s) utilisée(s)	Déclaration annuelle de données sociales (DADS), Fichier poste au lieu de résidence
Restrictions de diffusion	Application des règles du secret statistique. Pas de diffusion pour les arrondissements municipaux de Paris, Lyon, Marseille et pour les zones de moins de 2 000 habitants.
Définitions	Les données rassemblées dans ce thème font référence à des concepts qui sont définis ci-après, dans les mêmes termes que ceux du site : http://www.insee.fr/fr/methodes/
Salaire net horaire moyen	Résultat du quotient de la masse des salaires rapportée au nombre d'heures salariées. Le salaire net (de prélèvements sociaux) est le salaire que perçoit effectivement le salarié. Calculé dans les secteurs privé et semi-public à partir du salaire net fiscal disponible dans la DADS il est net de toutes cotisations sociales, y compris la CSG (contribution sociale généralisée) et la CRDS (contribution au remboursement de la dette sociale). Il ne comprend pas les participations (qui ne sont pas imposables). Le nombre d'heures salariées prend en compte les heures supplémentaires rémunérées et toutes les périodes au cours desquelles le salarié demeure lié à un établissement du fait du contrat de travail (congés, période de maladie et d'accident de travail), à l'exception des périodes de congés sans solde.
Temps complet	Les postes à temps complet correspondent à des postes dans lesquels les personnes effectuent la durée légale ou conventionnelle de l'entreprise.
Temps partiel	Les postes à temps partiel correspondent aux postes qui ne sont pas à temps complet.

7 - Revenus et niveaux de vie [ce thème est incomplet pour les zones de moins de 2 000 habitants de métropole]

Description	Les revenus des ménages sont appréhendés à travers le montant de l'impôt sur le revenu des personnes physiques collecté et la répartition des ménages en fonction du montant et de la nature des revenus qu'ils ont déclarés.
Source(s) utilisée(s)	Les données sur le thème des revenus et du niveau de vie proviennent de deux sources différentes, bien que issues toutes deux des déclarations d'impôt sur les revenus des personnes physiques à la Direction générale des impôts (DGI) :
	 les statistiques des impôts et revenus des foyers fiscaux (IRPP) portent sur les foyers fiscaux (un foyer fiscal correspond à une déclaration fiscale);
	 les statistiques sur les revenus fiscaux des ménages portent sur les ménages fiscaux (on reconstitue un ménage par regroupement des foyers fiscaux répertoriés dans un même logement).
Restrictions de diffusion	Les statistiques sur les revenus fiscaux des ménages ne sont pas disponibles pour les zones de moins de 2 000 habitants.
	Application des règles du secret statistique pour les statistiques IRPP.
Définitions	Les données rassemblées dans ce thème font référence à des concepts qui sont définis ci-après, dans les mêmes termes que ceux du site : http://www.insee.fr/fr/methodes/
Décile	Les déciles d'une variable sont les valeurs-seuils de cette variable qui, lorsque l'on ordonne la population selon les valeurs de la variable, la partitionnent en 10 sous-populations de taille égale. On les note souvent : p10, p20,, p90 ou D1, D2,D9.
Foyer fiscal	Le terme foyer fiscal désigne l'ensemble des personnes inscrites sur une même déclaration de revenus. Il peut y avoir plusieurs foyers fiscaux dans un seul ménage : par exemple, un couple non marié où chacun remplit sa propre déclaration de revenus compte pour deux foyers fiscaux.
Impôt sur le revenu	Pour les ménages, cet impôt comprend essentiellement l'impôt sur le revenu, la CSG et la CRDS. Pour les entreprises, il s'agit principalement de l'impôt sur les sociétés.



Médiane

Moyenne et médiane sont deux indicateurs résumés de la distribution d'une variable quantitative (salaire, patrimoine, taille, valeur ajoutée...).

La médiane est la valeur qui partage la population en deux parties de même effectif lorsque l'on trie celle-ci par valeurs ordonnées de la variable considérée. Il y a donc autant d'unités dont la valeur de la variable est inférieure à la médiane que d'unités pour lesquelles elle est supérieure.

Par exemple, le salaire médian est tel que la moitié des salariés gagnent moins et que l'autre moitié gagne plus que la valeur de ce salaire médian.

Ménage fiscal

Un ménage fiscal est constitué par le regroupement des foyers fiscaux répertoriés dans un même logement (hors structure collective).

Exemple : un couple non marié où chacun remplit sa propre déclaration de revenus compte pour deux foyers fiscaux mais, répertoriés dans un même logement, ces deux foyers fiscaux constituent un seul ménage fiscal.

Remarque : le ménage fiscal ne coïncide pas avec la notion habituelle du ménage, comme dans le cadre du recensement de la population. Des écarts d'effectifs entre les deux sources peuvent donc être constatés.

Quartile du revenu

Les quartiles du revenu fiscal par unité de consommation décrivent la distribution des revenus par tranche de 25 % des personnes. La médiane constitue donc le second quartile, les premier et troisième quartiles se définissant de la manière suivante :

- le premier quartile du revenu fiscal par unité de consommation (UC) est tel que 25 % des personnes appartiennent à un ménage qui déclare un revenu par UC inférieur à cette valeur (et 75 % des personnes présentent un revenu supérieur);
- le troisième quartile du revenu fiscal par UC est tel que 75 % des personnes appartiennent à un ménage qui déclare un revenu par UC inférieur à cette valeur (et 25 % des personnes présentent un revenu supérieur).

Revenu imposable

Le revenu imposable comprend l'ensemble des revenus, bénéfices et gains de toute sorte, perçus par le contribuable, ainsi que par les membres de son foyer fiscal quelle qu'en soit la source, française ou étrangère.

C'est un revenu annuel net et global :

- le contribuable est imposable chaque année ;
- les revenus perçus peuvent provenir d'une seule catégorie de revenus ou de plusieurs (revenus catégoriels) ;
- les revenus sont diminués des dépenses effectuées en vue de l'acquisition ou de la conservation du revenu (la décote de 10% et l'abattement de 20% pour les salaires par exemple) ;
- les revenus sont diminués des déficits générés au titre des impositions précédentes.

Hormis les plus-values à long terme qui sont taxées à un taux proportionnel d'imposition, les autres revenus sont imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu.

Structure des revenus

Les parts des quatre revenus catégoriels correspondent au pourcentage représenté par les types de revenus correspondants dans le total des revenus fiscaux de la zone.

Les revenus salariaux incluent les salaires, indemnités journalières de maladie, indemnités de chômage, avantages en nature, certaines pré-retraites mais aussi les revenus perçus à l'étranger par des résidents en France.

Les pensions, retraites et rentes incluent les retraites mais aussi les pensions d'invalidité et les pensions alimentaires nettes et les rentes viagères

Les revenus des professions non salariées correspondent aux revenus nets de déficits, et hors plus-values, des indépendants. Ils comprennent les bénéfices agricoles (BA), les bénéfices industriels et commerciaux professionnels (BIC) et les bénéfices non commerciaux professionnels (BNC).

Les autres revenus comprennent essentiellement des revenus du patrimoine.

Pour en savoir plus : note méthodologique sur http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=sources/sou-adm-rf-menages.htm

Unité de consommation

C'est un système de pondération qui attribue un coefficient à chaque membre du ménage pour permettre la comparaison des niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes.

Avec cette pondération, le nombre de personnes est ramené à un nombre d'unités de consommation (UC).

L'échelle actuellement la plus utilisée (dite de l'OCDE) retient la pondération suivante :

- 1 UC pour le premier adulte du ménage ;
- 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus ;
- 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.



8 - Logement

Description	Le thème présente les caractéristiques du parc immobilier dans son ensemble et des résidences principales en particulier : ancienneté, destination, occupation, peuplement et mobilité résidentielle. Entre la métropole et les départements d'outre mer, les questionnaires Logement des recensements de la population présentent quelques différences. Les tableaux et graphiques ne sont donc pas tous les mêmes. Pour cette raison, il n'est pas possible d'éditer de fiche statistique sur ce thème au niveau France. Le nombre de logements peut différer de quelques unités selon l'exploitation du recensement dont il est issu.		
Source(s) utilisée(s)	Recensements de la population, dénombrement (de 1968 à 1999) Recensement de la population de 1999, Exploitation principale Recensement de la population de 1990, Exploitation exhaustive		
Restrictions de diffusion	Le thème n'existe pas au niveau France.		
Définitions	Les données rassemblées dans ce thème font référence à des concepts qui sont définis ci-après, dans les mêmes termes que ceux du site : http://www.insee.fr/fr/methodes/		
Aspect du bâti	L'aspect du bâti est une information spécifique aux Dom. Il comprend les modalités suivantes : - habitations de fortune ; - cases traditionnelles ; - maisons ou immeubles en bois ; - maisons ou immeubles en dur.		
Locataire, sous-locataire	Le statut de locataire ou sous-locataire concerne les locations de logements loués vides ou meublés ainsi que les chambres d'hôtel, quand il s'agit de la résidence principale de l'individu ou du ménage.		
Logé gratuitement	Les personnes logées gratuitement sont, par exemple, des personnes logées chez leurs parents, des amis ou leur employeur, etc.		
Logement	Un logement est défini du point de vue de son utilisation. C'est un local utilisé pour l'habitation: - séparé, c'est-à-dire complètement fermé par des murs et cloisons, sans communication avec un autre local, si ce n'est par les parties communes de l'immeuble (couloir, escalier, vestibule); - indépendant, à savoir ayant une entrée d'où l'on a directement accès sur l'extérieur ou les parties communes de l'immeuble, sans devoir traverser un autre local. Il existe des logements ayant des caractéristiques particulières, mais qui font tout de même partie des logements au sens de l'Insee: les logements-foyers pour personnes âgées (dans ce cas, les services collectifs assurés sont facultatifs, sinon ces logements pour personnes âgées sont des logements collectifs), les chambres meublées, les habitations précaires ou de fortune (caravanes, mobile home, etc.).		
Logement vacant	Un logement vacant est un logement inoccupé se trouvant dans l'un des cas suivants : - proposé à la vente, à la location ; - déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation ; - en attente de règlement de succession ; - conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés ; - gardé vacant et sans affectation précise par le propriétaire (exemple un logement très vétuste).		
Ménage	Un ménage (ou encore un ménage ordinaire), au sens du recensement de la population, désigne l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de cohabitation, par exemple). Un ménage peut ne comprendre qu'une seule personne. Les personnes vivant dans des habitations mobiles (y compris les mariniers et les sans-abri) ou résidant en collectivité (foyers de travailleurs, maisons de retraite, résidences universitaires, maisons de détention) sont considérées comme vivant « hors ménages ordinaires ».		
Propriétaire	Le statut de propriétaire du logement inclut les différentes formes d'accession à la propriété.		
Résidence principale	Une résidence principale est un logement occupé de façon habituelle et à titre principal par le ménage. Il y a ainsi égalité entre le nombre de résidences principales et le nombre de ménages.		
Résidence secondaire	Une résidence secondaire est un logement utilisé pour les week-ends, les loisirs ou les vacances. Les logements meublés loués (ou à louer) pour des séjours touristiques sont également classés en résidences secondaires. La distinction entre logements occasionnels et résidences secondaires est parfois difficile à établir, c'est pourquoi les deux catégories sont souvent regroupées.		
Taux de vacance	Part des logements vacants dans l'ensemble des logements.		



9 - Diplômes - Formation

Description	Sont présentés d'une part le taux de scolarisation par âge et son évolution et d'autre part la répartition de la population selon les diplômes obtenus.	
Source(s) utilisée(s)	Recensement de la population de 1999, Exploitation principale Recensement de la population de 1990, Exploitation au quart	
Définitions	Les données rassemblées dans ce thème font référence à des concepts qui sont définis ci-après, dans les mêmes termes que ceux du site : http://www.insee.fr/fr/methodes/	
Âge	L'âge est la durée écoulée depuis la naissance. Il peut être calculé de différentes manières : - l'âge en années révolues est celui atteint au dernier anniversaire ; - l'âge atteint au cours de l'année : âge en différence de millésimes, différence entre l'année de l'événement et l'année de naissance. Il sert à définir une génération ; - l'âge exact : il mesure la durée précise écoulée depuis la naissance, il varie à tout moment et s'exprime en année, mois et jour ou en dixième et centième d'années. Le concept utilisé dans le dossier thématique est l'âge calculé en différence de millésimes. C'est l'âge atteint pendant l'année en cours. Le recensement de 1999 a eu lieu le 8 mars 1999, l'âge «0» représente seulement les naissances ayant eu lieu entre le 1 ^{er} janvier et le 7 mars 1999. Sur la pyramide des âges, la tranche notée «0» représente les 0 à 4 ans.	
Diplôme	Dernier diplôme obtenu	
Taux de scolarisation	Rapport de la population inscrite dans un établissement d'enseignement à la population totale de la classe d'âge.	

10 - Démographie des entreprises

Description	Sont présentées, pour l'ensemble des activités marchandes hors agriculture, les créations d'entreprises et d'établissements survenues au cours de l'année et les caractéristiques des entreprises et des établissements au 1et janvier de l'année.	
	Le stock des entreprises et des établissements est qualifié de « semi-définitif », car il est élaboré à partir des informations connues 11 mois après le 1 ^{er} janvier. La version définitive est arrêtée 16 mois après le 1 ^{er} janvier.	
Source(s) utilisée(s)	Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene)	
Champ	Ensemble des activités marchandes hors agriculture.	
	L'appellation « champ des activités marchandes hors agriculture » désigne le champ économique retenu a compter du 1/1/2007 pour la démographie des entreprises et des établissements. Il comprend l'ensemble des secteurs marchands de l'industrie la construction le commerce et des services. L'agriculture est actuellement exclue du champ.	
Définitions	Les données rassemblées dans ce thème font référence à des concepts qui sont définis ci-après, dans les mêmes termes que ceux du site : http://www.insee.fr/fr/methodes/	
Activité marchande	L'activité d'une entreprise est qualifiée de marchande si ses dépenses d'exploitation sont couvertes normalement pour plus de 50% par la vente de sa production.	
	L'activité d'un établissement est marchande si cet établissement contribue essentiellement à la production d'un bien ou d'un service considéré comme marchand soit par nature soit parce que son prix de vente excède 50 % de ses coûts de production.	
Catégorie juridique	La nomenclature des catégories juridiques distingue les entreprises personnes physiques ou entreprises individuelles des entreprises personnes morales ou sociétés	
	cf. § « Les nomenclatures utilisées dans le dossier thématique »	
Création d'entreprise	La statistique des créations d' <u>entreprises</u> est constituée à partir des informations du répertoire des entreprises et des <u>établissement</u> (<u>Sirene</u>).	
	Depuis le 1er janvier 2007, la notion de création d'entreprise s'appuie sur un concept harmonisé au niveau européen pour faciliter les comparaisons : une création d'entreprise correspond à la mise en œuvre de nouveaux moyens de production.	
	Par rapport aux immatriculations dans Sirene, on retient comme création pour satisfaire au concept harmonisé :	
	1) les créations d'entreprise correspondant à la création de nouveaux moyens de production (il y a nouvelle immatriculation dans Sirene) ;	
	 les cas où l'entrepreneur (il s'agit en général d'un entrepreneur individuel) reprend une activité après une interruption de plus d'un an (il n'y a pas de nouvelle immatriculation dans Sirene mais reprise de l'ancien numéro Siren); 	



	3) les reprises par une entreprise nouvelle de tout ou partie des activités et moyens de production d'une autre entreprise (il y a nouvelle immatriculation dans Sirene) lorsqu'il n'y a pas continuité de l'entreprise reprise.		
	On considère qu'il n'y a pas continuité de l'entreprise si parmi les trois éléments suivants concernant le <u>sièc</u> de l'entreprise, au moins deux sont modifiés lors de la reprise : l' <u>unité légale</u> contrôlant l'entreprise, l' <u>activité économique</u> et la localisation.		
Création d'établissement	La statistique des créations d' <u>établissements</u> est constituée à partir des informations du répertoire des <u>entrepri</u> et des établissements (REE-Sirene). Depuis le 1er janvier 2007, la notion de création d'établissement, en cohérence avec la notion de <u>création d'entreprise</u> qui s'appuie sur un concept harmonisé au niveau européen pour faciliter les comparaisons, correspond à la mise en œuvre de nouveaux moyens de production. Remarque: depuis le 1er janvier 2007, la statistique des créations d' <u>établissements</u> couvre l'ensemble des activités marchandes hors <u>agriculture</u> .		
Entreprise	L'entreprise est une unité économique, juridiquement autonome, organisée pour produire des biens ou des services pour le marché. On distingue : - l'entreprise individuelle (personne physique) qui ne possède pas de personnalité juridique distincte de celle de la personne physique de son exploitant ; - l'entreprise sociétaire, par exemple société anonyme (SA), société à responsabilité limitée (SARL). L'entreprise est localisée à l'adresse de son siège social.		
Entreprise individuelle	Désigne les entreprises personnes physiques. l'entreprise individuelle ne possède pas de personnalité juridique distincte de celle de la personne physique de son exploitant. Voir aussi : Entreprise		
Établissement	L'établissement est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise. L'établissement, unité de production, constitue le niveau le mieux adapté à une approche géographique de l'économie. Remarque : la population des établissements est relativement stable dans le temps et est moins affectée par les mouvements de restructuration juridique et financière que celle des entreprises.		
Établissement siège	Lorsqu'une <u>entreprise</u> n'exerce pas son activité dans un seul <u>établissement</u> , l'un d'entre eux a le statut d'établissement principal (entreprise individuelle) ou de siège social (<u>société</u>).		
Nomenclature économique de synthèse (NES)	cf. § « Les nomenclatures utilisées dans le dossier thématique »		
Répertoire des entreprises et des établissements (SIRENE)	Le système informatisé du répertoire national des entreprises et des établissements (répertoire Sirene), dont la gestion a été confiée à l'Insee, enregistre l'état civil de toutes les entreprises et leurs établissements, quelle que soit leur forme juridique et quel que soit leur secteur d'activité, situés en métropole, dans les Dom (Guadeloupe, Guyane, Martinique et Réunion) et à Saint-Pierre et Miquelon. Les entreprises étrangères qui ont une représentation ou une activité en France y sont également répertoriées.		
Secteur d'activité	Un secteur regroupe des entreprises de fabrication, de commerce ou de service qui ont la même activité principale (au regard de la nomenclature d'activité économique considérée, cf. incertitude). L'activité d'un secteur n'est donc pas tout à fait homogène et comprend des productions ou services secondaires qui relèveraient d'autres items de la nomenclature que celui du secteur considéré. Au contraire, une branche regroupe des unités de production homogènes.		
Sociétés	La désignation de sociétés est utilisée pour entreprise personne morale. Voir : Entreprise		
Âge de l'entreprise ou de l'établissement	L'âge est l'intervalle entre la date de création et la date de la mise à jour.		
Taux de création d'entreprises	Rapport du nombre des créations d' <u>entreprises</u> d'une année au stock d'entreprises au 1er janvier de cette même année.		
Taux de création d'établissement	Rapport du nombre des créations d' <u>établissements</u> d'une année au stock d'établissements au 1er janvier de cette même année		



11 - Caractéristiques des entreprises et des établissements

Description	Ce thème décrit la structure selon l'activité ou selon la taille en effectif salarié des établissements actifs du territoire choisi à partir des données du système d'information CLAP (Connaissance locale de l'appareil productif).		
Source(s) utilisée(s)	CLAP (Connaissance locale de l'appareil productif)		
Restrictions de diffusion	Application des règles du secret statistique. L'agriculture, la défense et l'intérim sont des activités exclues du champ.		
Définitions	Les données rassemblées dans ce thème font référence à des concepts qui sont définis ci-après, dans les mêmes termes que ceux du site : http://www.insee.fr/fr/methodes/		
CLAP (Connaissance locale de l'appareil	C'est un système d'information alimenté par différentes sources dont l'objectif est de fournir des statistiques localisées au lieu de travail jusqu'au niveau communal, sur l'emploi salarié et les rémunérations pour les différentes activités des secteurs marchand et non marchand. Le référentiel d'entreprises et d'établissements est constitué à partir du Répertoire national des entreprises et		
productif)	des établissements (Sirene).		
	Les données sur l'emploi salarié résultent d'une mise en cohérence des informations issues de l'exploitation :		
	- des DADS (Déclarations annuelles de données sociales) ;		
	- des bordereaux récapitulatifs de cotisations de l'Urssaf (Union pour le recouvrement des cotisations de sécurité sociale et des allocations familiales) ;		
	- et des fichiers de paye de la fonction publique d'État.		
	Remarque : les données relatives à une année concernent des entreprises et des établissements ayant eu au moins un jour d'activité économique dans l'année considérée, qu'ils soient employeurs ou non.		
Entreprise	L'entreprise est une unité économique, juridiquement autonome, organisée pour produire des biens ou des services pour le marché. On distingue :		
	- l'entreprise individuelle (personne physique) qui ne possède pas de personnalité juridique distincte de celle de la personne physique de son exploitant ;		
	- l'entreprise sociétaire, par exemple société anonyme (SA), société à responsabilité limitée (SARL). L'entreprise est localisée à l'adresse de son établissement siège.		
Établissement	L'établissement est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise. L'établissement, unité de production, constitue le niveau le mieux adapté à une approche géographique de l'économie.		
	Remarque : la population des établissements est relativement stable dans le temps et est moins affectée par les mouvements de restructuration juridique et financière que celle des entreprises.		
Établissement siège	Lorsqu'une entreprise n'exerce pas son activité dans un seul établissement, l'un d'entre eux a le statut d'établissement principal (entreprise individuelle) ou de siège social (société).		
Nomenclature économique de synthèse (NES)	cf. § « Les nomenclatures utilisées dans le dossier thématique »		
Poste	Dans les statistiques produites par les <u>DADS</u> et le système d'information "Connaissance locale de l'appareil productif" (<u>Clap</u>), un poste correspond à un salarié dans un établissement. Un salarié qui travaille dans deux établissements correspond à deux postes. Ce salarié est donc comptabilisé deux fois.		
	Les résultats standard ne prennent en compte que les postes non-annexes. Un poste est considéré comme non-annexe si le volume de travail et le niveau de rémunération associés sont "suffisants".		
	Dans le cas général, si la rémunération est supérieure à 3 <u>SMIC</u> mensuels ou si la durée d'emploi dépasse 30 jours et 120 heures et que le rapport nombre d'heures/durée est supérieur à 1,5, on considère que l'on est en présence d'un poste non annexe		
Secteur d'activité	Un secteur regroupe des entreprises de fabrication, de commerce ou de service qui ont la même activité principale (au regard de la nomenclature d'activités économiques considérée, cf. incertitude). L'activité d'un secteur n'est donc pas tout à fait homogène et comprend des productions ou services secondaires qui relèveraient d'autres items de la nomenclature que celui du secteur considéré. Au contraire, une branche regroupe des unités de production homogènes.		
Sphère	Les sphères sont définies selon la logique qui induit la localisation de l'activité. La notion de sphère est utilisée dans le système d'information « Connaissance locale de l'appareil productif » (Clap) pour analyser conjointement les données localisées relatives aux postes occupés et aux salaires versés. La sphère productive: l'emploi suit les entreprises pour les secteurs orientés vers les marchés extérieurs. Les principaux secteurs concernés sont l'industrie, l'énergie, les services aux entreprises, le transport de marchandises, le commerce de gros et une partie des activités immobilières.		



La sphère de l'économie résidentielle: l'emploi suit la population pour les services marchands aux personnes; comme les services aux particuliers, la construction, l'éducation (hors fonction publique), la santé, l'action sociale, le commerce de détail, les activités financières et le transport de voyageurs.

La sphère publique : regroupe l'ensemble des emplois de la fonction publique (fonction publique d'état, fonctions publiques territoriale et hospitalière).

Remarque:

Ce découpage reste schématique, puisque tous les secteurs sont productifs car créateurs de valeur ajoutée, les services aux personnes comme le tourisme ne sont pas à l'abri de la conjoncture internationale. Le contenu en activités de la fonction publique est lui-même très divers et la localisation des emplois publics peut obéir à des logiques variables selon que prévalent les impératifs de proximité ou de centralité.

12 - Exploitations agricoles

Description	Les chiffres clés concernent la main-d'œuvre, les surfaces agricoles, les productions des exploitations agricoles. Les questionnaires du recensement de l'agriculture présentent des différences pour décrire les spécificités agricoles de la métropole et des départements d'outre mer. De ce fait, les tableaux et graphiques ne sont pas tous les mêmes. Ces différences ne permettent pas d'éditer des statistiques par thème sur les exploitations agricoles au niveau France.		
Source(s) utilisée(s)	Agreste, Recensements agricoles de 1988 et 2000 en métropole Agreste, Recensements agricoles de 1989 et 2000 dans les Dom		
Restrictions de diffusion	Le thème n'existe pas au niveau France. Application des règles du secret statistique.		
Définitions	Les données rassemblées dans ce thème font référence à des concepts qui sont définis ci-après, dans les mêmes termes que ceux du site : http://www.insee.fr/fr/methodes/		
Chef d'exploitation agricole et coexploitant	Le chef d'exploitation est la personne physique qui assure la gestion courante de l'exploitation. Dans le cas d'une forme sociétaire, où plusieurs personnes peuvent remplir cette fonction, on retient celle qui assure la plus grande part de responsabilité, les autres étant définies comme coexploitants.		
Exploitation agricole	Dans le recensement agricole, l'exploitation agricole est définie comme une unité de production remplissant les trois critères suivants : - produire des produits agricoles ; - avoir une gestion courante indépendante ; - atteindre un certain seuil en superficie, en production ou en nombre d'animaux. Ce seuil a été défini de la façon suivante : - une superficie agricole utilisée au moins égale à un hectare ; - ou une superficie en cultures spécialisées au moins égale à 20 ares ; - ou une activité suffisante de production agricole, estimée en cheptel, surface cultivée ou volume de production. Remarque : le champ ainsi couvert par le recensement agricole est différent de celui des cotisants à la Mutualité sociale agricole et ne coïncide pas avec celui du répertoire d'entreprises Sirene.		
Exploitation professionnelle	Donnée du recensement agricole de métropole. Exploitation qui emploie 0,75 unité de travail annuel et dont la marge brute standard est égale ou supérieure à 12 hectares équivalent blé (ou à 8 unités de dimensions européenne).		
Exploitation en faire valoir direct	Donnée du recensement agricole des Dom. Ce sont des exploitations pour lesquelles le responsable économique et financier (personne physique ou morale pour le compte de laquelle l'exploitation est mise en valeur) ou les associés sont propriétaires. Pour la Guyane, elles comprennent les exploitations en «occupation sans titre» ou en «droits de communauté d'habitants».		
Orientation technico- économique des exploitations agricoles	Afin de comparer des productions agricoles de nature différente, on traduit chacune d'elles en une unité commune à l'aide de coefficients de marge brute standard (MBS), qui représentent la différence entre la valeur standard de la production et les coûts spécifiques associés à cette production. Chaque coefficient se rapporte à un hectare de culture ou à une tête de cheptel. On calcule la marge brute standard des différentes productions, ainsi que la marge brute totale de l'exploitation. La part relative des MBS des différentes productions dans la MBS totale permet de classer chaque exploitation dans une orientation technico-économique des exploitations (OTEX) en fonction de sa spécialisation. L'OTEX est une classification européenne.		
Superficie	La superficie agricole utilisée (SAU) est une notion normalisée dans la statistique agricole européenne. Elle		



agricole utilisée	comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous verre, jardins familiaux), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers).	
Unité de travail (UTA)	L'unité de travail annuel (UTA) est l'unité de mesure de la quantité de travail humain fourni sur chaque exploitation agricole. Cette unité équivaut au travail d'une personne travaillant à temps plein pendant une année.	
	On distingue les UTA salariées (qui comprennent éventuellement les exploitants eux-mêmes ou des membres de leur famille), permanents ou saisonniers, des UTA non salariées.	
	On considère aussi parfois l'ensemble des UTA familiales qui regroupent les exploitants et les membres de leur famille participant au travail sur l'exploitation, qu'ils soient salariés ou non.	

13 - Tourisme

Description	Ce thème décrit le confort ou l'ancienneté des hébergements touristiques : hôtels, campings, résidences secondaires.	
Source(s) utilisée(s)	Enquêtes hébergements touristiques Recensement de la population de 1999	
Restrictions de diffusion	Le thème n'existe pas au niveau France.	
Définitions	Les données rassemblées dans ce thème font référence à des concepts qui sont définis ci-après, dans les mêmes termes que ceux du site : http://www.insee.fr/fr/methodes/	
Hôtellerie homologuée	Les hôtels sont classés ou homologués tourisme par arrêté préfectoral après délibération de la commission départementale d'action touristique. Ils sont classés en six catégories, de 0 à 4 étoiles luxe ; les conditions requises pour ce classement portent sur le nombre de chambres, les locaux communs, l'équipement de l'hôtel, la surface et le confort des chambres, le niveau de service rendu par le personnel de l'hôtel.	
Hôtellerie de plein air (camping)	Les campings-caravanings sont homologués par arrêté préfectoral. Ils sont classés de 1 à 4 étoiles, mention «loisir» ou «tourisme», dès lors qu'ils comportent un emplacement loué au passage. Les conditions requises pour ce classement portent sur les équipements communs, les équipements sanitaires, l'accessibilité aux personnes handicapées. Remarque: un emplacement de passage est un emplacement destiné à une clientèle touristique n'y élisant pas domicile. Un emplacement loué à l'année est un emplacement réservé à la location résidentielle, c'est-à-dire à un seul client pour l'ensemble de la période d'ouverture du camping.	
Résidence secondaire	Une résidence secondaire est un logement utilisé pour les week-ends, les loisirs ou les vacances. Les logements meublés loués (ou à louer) pour des séjours touristiques sont également classés en résidences secondaires. La distinction entre logements occasionnels et résidences secondaires est parfois difficile à établir, c'est pourquoi, les deux catégories sont souvent regroupées.	

Signes conventionnels utilisés

nd Résultat non disponible

c Résultat confidentiel par application des règles sur le secret statistique

/// Absence de résultat due à la nature des choses.

Bases téléchargeables Chiffres clés

Toutes les données figurant dans ces fiches se retrouvent dans des bases de données accessibles par la rubrique « Bases téléchargeables » du site Statistiques locales. Ainsi, l'internaute désireux d'obtenir des données pour un nombre important de zones, souhaitant les agréger ou les cartographier sur son propre zonage, peut télécharger les bases correspondant à ses centres d'intérêt.

À chaque thème des chiffres clés correspond une base téléchargeable (préfixée par « CC » pour « Chiffres Clés »), chacune comprenant les données figurant dans la ou les page(s) relative(s) à ce thème, provenant d'une ou plusieurs source(s) de données. La table de correspondance avec les sources est présentée ci-après.



Liste des Bases téléchargeables Chiffres clés associées aux thèmes du dossier thématique

Thème	Base associée	Source
Évolution et structure de la population	CC_Evol_Population	Recensement de la population 1999
F = F =		Recensement de la population 1990
		Recensements de la population avant 1990, Dénombrements Estimations de population au 1 ^{er} janvier (niveau département et supra) État civil
Famille Situation matrimoniale	CC_Famille	Recensement de la population 1999
		Recensement de la population 1990
Emploi Population active	CC_Emploi_Pop_Active	Recensement de la population 1999
		Recensement de la population 1990 Estimations d'emploi (niveau zone d'emploi, département et supra)
Formes et conditions d'emploi	CC_Formes_Cond_Emploi	Recensement de la population 1999
		Recensement de la population 1990
Chômage	CC_Chômage	Statistiques du marché du travail
		Recensement de la population 1999
		Recensement de la population 1990
		Taux de chômage (niveau zone d'emploi, département et supra)
Salaires et revenus d'activité	CC_Salaires	Déclarations annuelles de données sociales
Revenus et niveau de vie	CC_Revenus	DGI - Impôt sur le revenu des personnes physiques
		DGI - Revenus fiscaux des ménages
Logement	CC_Logement_METRO	Recensement de la population 1999
		Recensement de la population 1990
		Recensements de la population avant 1990, Dénombrements
	CC_Logement_DOM	Recensement de la population 1999
		Recensement de la population 1990
		Recensements historiques
Diplômes Formation	CC_Diplôme_Formation	Recensement de la population 1999
		Recensement de la population 1990
Démographie des entreprises	CC_Demo_Entrep_Etab	Répertoire des entreprises et des établissements (Sirène)
Caractéristiques des entreprises des établissements	et CC_Carac_Entrep_Etab	CLAP (Connaissance locale de l'appareil productif)
Exploitations agricoles	CC_Expl_Agricoles_METRO	Agreste - Recensements agricoles
	CC_Expl_Agricoles_DOM	Agreste - Recensements agricoles
Tourisme	CC_Tourisme	Hébergements touristiques
		Recensement de la population 1999
		Recensement de la population 1990

